



RÈGLEMENT DU TRAIL DE LA VALLEE DU DRUGEON

Samedi 04 Septembre 2021 – La Rivière-Drugeon

RÈGLEMENT

INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent : la participation aux courses, un classement des coureurs, les ravitaillements liquides sur le parcours, services de secours.

Pour le trail 10km et pour le 2^{ème} relayeur du trail 20km patrouille : compétition ouverte à toute personne, homme et femme, licenciée ou non, âgée de 18 ans et plus.

Pour le trail 20km individuel et pour le premier relayeur du trail 20km patrouille : compétition ouverte à toute personne, homme et femme, licenciée ou non, âgée de 20 ans et plus.

Suivant l'article L.213-3 du code du sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire n°45 ; datant du 19/11/2008, de la FFA, les licences de la FF Triathlon sont admises. Les autres participants doivent fournir un certificat médical ou sa photocopie, de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition** » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quelque soit le sport ne sera pas accepté. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions seront closes dès que le quota de 590 coureurs aura été atteint pour l'ensemble des courses.

PARCOURS

Les parcours sont entièrement balisés. Il est demandé de ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours par respect de la nature, sous peine de disqualification.

L'organisation se réserve le droit de modifier quelques tronçons partiels notamment pour des questions de pâturage ou exploitation forestière.

Individuel :

Le coureur effectue le circuit complet de 10 km ou de 20km en semi-autonomie. La lampe frontale est obligatoire, ainsi qu'une réserve d'eau et d'alimentation. Une veste imperméable sera également exigée selon les conditions météorologiques
Une vérification sera effectuée avant le départ.

La patrouille :

Elle se fait à 2 en autonomie (lampe frontale, réserve d'eau et alimentaire, veste imperméable sont obligatoires), sur le parcours de 20km. Le premier relayeur récupère son coéquipier le long du parcours : points de ramassages au lac de Bouverans après 10km. Après le ramassage, Les 2 équipiers doivent courir ensemble jusqu'à la fin du parcours. Les coureurs doivent passer la ligne d'arrivée ensemble pour être classés. Le chrono est déclenché lors du passage du coureur portant la puce de chronométrage.

Challenge Procompta / Doubs terre de trail

Le trail 10 km individuel (H et D) compte pour le challenge Procompta / Doubs Terre de Trail petite distance.

Le trail 20km individuel (H et D) compte pour le challenge Procompta / Doubs Terre de Trail longue distance.

Info et règlement challenge Procompta sur le site Doubs Terre de Trail : www.doubsterredetrail.fr

Ravitaillements

La course se déroule en autonomie. Il n'est pas prévu de ravitaillement sur la totalité du parcours.

Elimination

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (dossard mal épinglé, non-respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie...). Le concurrent qui abandonne doit remettre son dossard et sa puce de chronométrage à un organisateur qui assurera son retour sur la ligne d'arrivée. Toute puce non restituée à l'organisation sera facturée 50 € TTC.

Des barrières horaires sont déterminées le jour de la course. Des contrôles seront effectués le long du parcours.

Retrait des dossards

Il se fera le samedi 04 septembre à partir de 16h à La Rivière-Drueon. (Stade - Maison du temps libre).

Le dossard devra être entièrement visible. 15 minutes avant le départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissance des dernières consignes de course.

Repas

Aucun repas n'est pris en compte dans l'inscription. Mais un service de restauration rapide sera présent sur l'aire d'arrivée.

Classements – récompenses

Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Remises des prix : Elles auront lieu immédiatement après les épreuves

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation. Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

Classements et récompenses :

Les 3 premiers scratches sont récompensés.

10km individuel : hommes / dames

20km individuel : hommes /dames

20 km patrouille : hommes / dames / mixtes

Attention, il n'y aura pas de cumul de récompense

Annulation inscription

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical **avant le 1er septembre 2021** par mail à :

traildelavalléedudrugeon@gmail.com .

Sécurité et secours

La sécurité des parcours sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard et sa puce de chronométrage à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire de l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Tout coureur est tenu de porter assistance à un coureur en difficulté et /ou de prévenir au plus vite l'organisation

Assurance et responsabilité

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de Groupama, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

Réclamation et jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

Modification de parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Droit d'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photographie ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

La charte du Trail de la vallée du Drugeon

Respect du milieu et de nos engagements.

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d'intérêts communautaires pour la préservation du milieu naturel.
- Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée).
- Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.
- Les participants au Trail de la vallée du Drugeon (coureurs, organisateurs, exposants) s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.
Motifs de disqualification : jet au sol de papiers, bouteilles vides, barres énergétiques, gel énergétique et autres.

L'inscription au Trail vaut acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements « développement durable ».